



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
*Arrondissement de Segré*  
*Département de Maine-et-Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **PROCES-VERBAL DE LA**

### **SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, HERMAIZE Jean-Claude, GUYOT Nicolas, CALVEZ Philippe, GILLARD Cécile, MAUGEAIS Aline, BOUDIER Sylvie, DURAND Sylvie, CLEMENT Laura, GUIBERT Nadège, GICQUEL Joël.

Absents excusés : GUILLEMOT Marylène (donne pouvoir à Sylvie DURAND), BONHOMMET Jacques (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), RICOU Samuel, MANCEL Jocelyne, TESSIER Nicolas, NADALI Florent Désiré.

Absent : RICOU Richard

Secrétaire de séance : Cécile GILLARD

Date de la convocation : 3 octobre 2022.

**Nombre de conseillers en exercice : 21**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Quorum : 12**

**Ayant donné pouvoir : 2**

**Nombre de votants : 16 (14+2)**

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

---

#### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022**

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 15 septembre 2022.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **2 – Démission d'un conseiller municipal**

Madame le Maire fait part de la démission volontaire de Madame Christina CABANETOS du Conseil Municipal de la commune. Elle donne lecture de la lettre de Madame CABANETOS qui démissionne en raison de l'installation de sa famille à Séoul depuis plus d'un an pour raison professionnelle de son conjoint, et ce pour une période encore indéterminée.

#### **3 – Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Attribution des marchés**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 juin 2022, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) en application des dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes.

Le descriptif des travaux est présenté :

Lot 1 – Terrassements - VRD

Lot 2 – Gros œuvre – Etanchéité parois enterrées

Lot 3 – Charpente bois – bardage bois

- Lot 4 – Couverture bacs acier
- Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 6 – Métallerie
- Lot 7 – Menuiseries intérieures
- Lot 8 – Isolation – Plafonds suspendus de plâtre
- Lot 9 – Plafonds suspendus
- Lot 10 – Revêtements de sols carrelage – Faïence
- Lot 11 – Peinture – revêtements muraux
- Lot 12 – Plomberie – Sanitaires – ventilation
- Lot 13 – Electricité – Chauffage électrique
- Lot 14 – Photovoltaïque

Madame Le Maire présente les modalités et résultats de la consultation.

**Publicité :** - Courrier de l'Ouest et Ouest-France du 10 Juin 2022  
- Lacentraledesmarches le 10 juin 2022

**Dématérialisation :** <https://marchespublics-mainetloire.safetender.com> le 8 juin 2022

**Date limite de remise des offres :** le 8 juillet 2022 à 12 heures

En raison d'une irrégularité de la procédure remettant en cause l'intérêt général, la consultation a été déclarée sans suite.

Une nouvelle consultation a été relancée sur la plate-forme de dématérialisation : <https://marchespublics-mainetloire.safetender.com> le 25 juillet 2022.

**2<sup>ème</sup> consultation Date limite de remise des offres :** le 30 août 2022 à 17 heures.

39 dossiers ont été retirés. 28 dossiers ont été déposés.

Les lot N°12 et 14 ont été déclarés infructueux car aucune offre n'a été déposée. Ils ont été relancés dans le cadre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

**Date limite de remise des offres :** le 7 octobre 2022 à 12 heures.

**Critères de jugement des offres :**

- Valeur technique des prestations, au vu des éléments fournis par le candidat dans le mémoire technique pondérée à 50 % : Note pour la valeur technique et sur 50 points.
  - o A – Mode opératoire : 20 points
  - o B – Moyens humains et techniques affectés au chantier : 10 points
  - o C – Respect du planning : 5 points
  - o D – Gestion des déchets et de la sécurité : 15 points
- Prix des prestations de l'ensemble de l'offre pondéré à 50 % : Note pour le Critère Prix sur 50 points

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 26 Septembre 2022 et du 7 octobre 2022, a procédé au classement des entreprises conformément au règlement de consultation et propose de retenir les entreprises suivantes :

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES APRES ANALYSE ET I

NOM DU LOT	MONTANT ESTIMATION HT	MONTANT HT ATTRIBUE	EC Esti
LOT 1 - TERRASSEMENTS - VRD	90 000,00 €	94 972,50 €	5
LOT 2 - GROS-CŒUVRE - ETANCHEITE PAROIS ENTERREES	350 000,00 €	419 900,00 €	19
LOT 3 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	93 700,00 €	74 764,31 €	-21
LOT 4 - COUVERTURE BACS ACIERS	40 000,00 €	31 518,82 €	-21
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	52 000,00 €	55 392,57 €	6
LOT 6 - METALLERIE	36 000,00 €	35 351,55 €	-1
LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES	25 000,00 €	34 156,50 €	36
LOT 8 - ISOLATION - PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE	20 000,00 €	21 857,00 €	9
LOT 9 - PLAFONDS SUSPENDUS	6 400,00 €	8 093,74 €	26
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE - FAIENCE	40 000,00 €	45 800,00 €	14
LOT 11 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	20 000,00 €	26 438,24 €	33
LOT 12 - PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION	80 000,00 €	73 825,85 €	-7
LOT 13 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	80 000,00 €	79 507,10 €	-0

Les financements obtenus pour ce projet sont rappelés :

- Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 223 720 €
- FFF au titre du FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) : 15 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

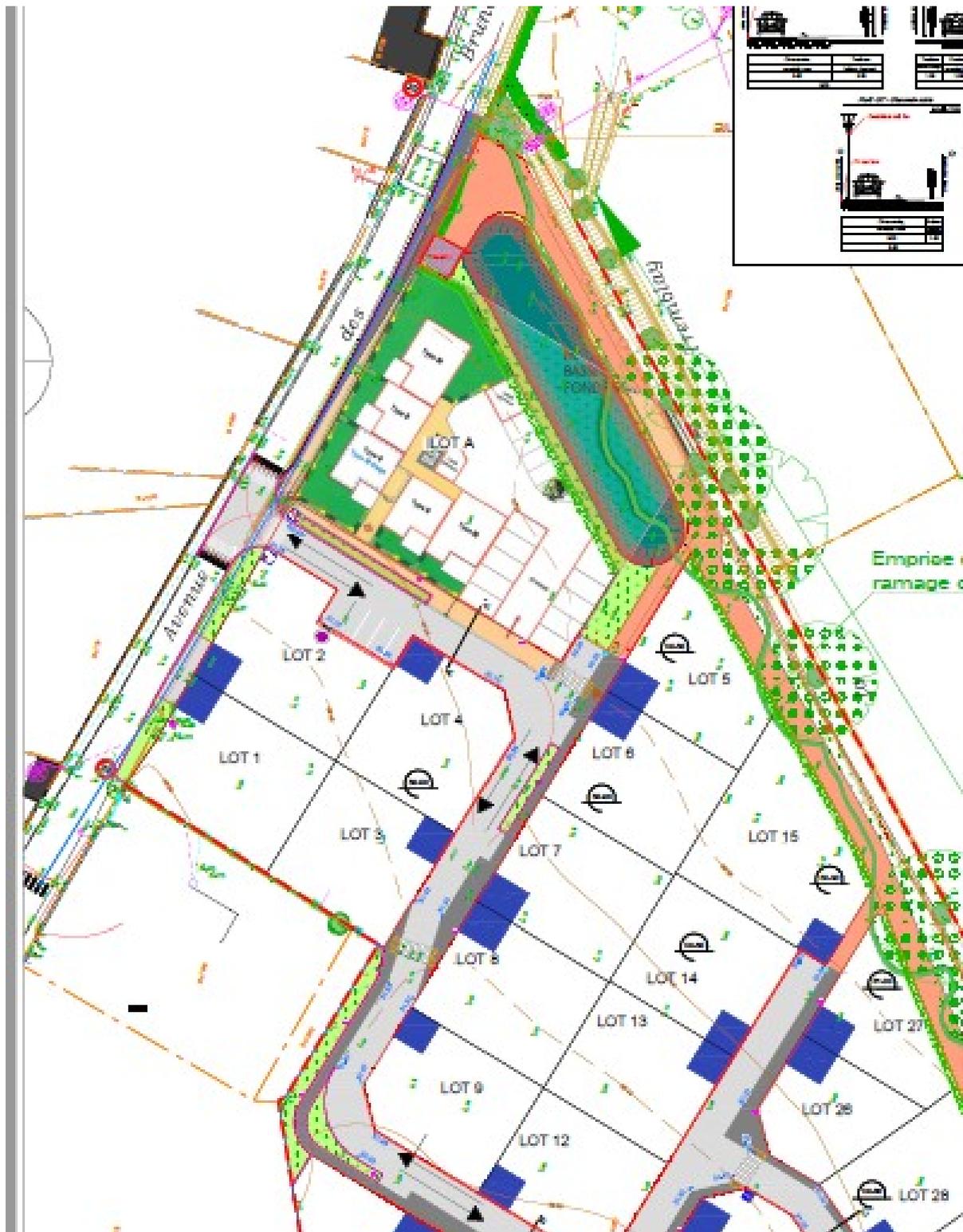
- D'attribuer les lots N°1 à 13 aux entreprises tel que mentionné dans le tableau ci-dessus,
- De valider la variante imposée pour le lot N°1,
- De déclarer infructueux le lot 14 – Photovoltaïque qui fera l'objet d'une nouvelle consultation dans le cadre d'un projet global d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

#### **4 – Lotissement de Brisâtre – Dénomination des voies**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la dénomination des voies internes qui seront créées dans le lotissement de « Brisâtre » afin de diffuser cette nouvelle dénomination aux services aux usagers (Eau, EDF, la Poste, impôts, services de secours...).

La Commission « Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements » réunie le 28 septembre 2022 propose de dénommer les voies comme suit :

- Rue de la Chante-Perce (rue la plus longue)
- Rue du Fleuret (l'autre rue côté sud-est)



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29 ;  
 Considérant l'intérêt de dénommer officiellement toutes les voies de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :  
 De dénommer les voies du lotissement de « Brisâtre » :

- Rue de la Chante-Perce
- Rue du Fleuret.

#### **5 – SIEML – Effacement des réseaux Avenue des Brunets – Avant-projet détaillé**

Madame le Maire présente l'avant-projet détaillé des travaux arrêté par le SIEML pour l'effacement des réseaux de distribution électrique Avenue Des Brunets.

Le coût total des travaux est réparti comme suit :

#### **PARTICIPATION SUR TRAVAUX HT**

<b>N°opération</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Montant des travaux HT</b>	<b>Taux du fonds de concours demandé</b>	<b>Montant du fonds de concours demandé</b>
026.18.04.01	Effacement réseau DP	165 895,98 €	20 %	<b>33 179,20 €</b>
026.18.04.02	Eclairage public	62 605,75 €	20 %	<b>12 521,15 €</b>
026.18.04.04	Eclairage public – contrôle de conformité	178,97 €	20 %	<b>35,79 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>228 680,70 €</b>		<b>45 736,14 €</b>

#### **PARTICIPATION SUR TRAVAUX TTC**

<b>N°opération</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Montant des travaux HT</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Montant de la participation à verser</b>
026.18.04.03	Génie civil Télécom	39 259,78 €	100 %	<b>39 259,78 €</b>
			TVA 20 %	<b>7 851,96 €</b>
			<b>TOTAL TTC</b>	<b>47 111,74 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-26 ;  
 Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,  
 Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 28/06/2022 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux aériens ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'accepter de verser une participation au SIEMML pour l'opération sus-mentionnée pour un montant global de 45 736,14 € selon les modalités décrites ci-dessus,

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML,

De donner son accord sur le montant relatif au génie civil télécommunications de 47 111,74 € TTC,

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention établie entre la commune, ORANGE et le SIEMML.

#### **6 – SIEMML – Versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannage du réseau d'éclairage public réalisées sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022**

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEMML approuvé par le comité syndical du 17 décembre 2019,

Madame Le Maire propose que la commune de Bécon Les Granits accepte de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations de dépannages sur le réseau d'éclairage public suivantes (réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022) :

<b>N°opération</b>	<b>Date et lieu d'intervention</b>	<b>Montant des travaux TTC</b>	<b>Taux du fonds de concours demandé</b>	<b>Montant du fonds de concours demandé</b>
EP026-21-141	Place de l'église – 18/10/2021	346,33 €	75 %	259,75 €
EP026-21-142	Rue des 2 Douves – 22/10/2021	138,30 €	75 %	103,73 €
EP026-21-146	Avenue des Brunets – 23/11/2021	190,48 €	75 %	142,86 €
EP026-21-144	Rue de Candé– 7/12/2021	730,76 €	75 %	548,07 €

EP026-22-152	Avenue des Pinsons– 21/01/2022	192,80 €	75 %	144,60 €
EP026-22-157	Avenue du Grand Rifouet – 19/08/2022	139,98 €	75 %	104,99 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 738,65 €</b>	<b>75 %</b>	<b>1 304,00 €</b>

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIÉML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Donner son accord sur le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1304,00 € TTC pour les opérations de dépannages réalisées sur la période entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022 sur le réseau d'éclairage public.

#### **7 – SIÉML – Participation aux travaux de raccordement au réseau électrique pour une construction neuve**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour une construction neuve située Impasse du Petit Anjou, une extension du réseau électrique est nécessaire pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de l'installation.

L'estimation des travaux de raccordement au réseau électrique établie conformément à la grille tarifaire du SIÉML s'élève à 5 670,00 €.

Le montant de la participation de la commune est de 2 590,00 € :

- 1 110,00 € au titre de l'accès au réseau,
- 1 480,00 € au titre de l'extension du réseau DP en domaine public.

La règle de financement des réseaux est rappelée : tout terrain situé en zone U doit être desservi par les réseaux. En cas de nécessité de raccordement au réseau du logement d'un particulier, une contribution doit être acquittée par le bénéficiaire du permis de construire pour l'extension du réseau en domaine privé. Si l'opération nécessite des travaux situés en-dehors du périmètre pour lequel le permis a été accordé (extension du réseau de distribution publique en domaine public), la commune est redevable de la part de la contribution correspondante. Le financement est assuré par l'instauration de la taxe d'aménagement depuis 2012 qui a remplacé la participation pour voirie et réseaux.

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies,

Vu le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension du projet situé Impasse du Petit Anjou sur la commune de Bécon les Granits pour un montant de 5 670,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Donner son accord sur la participation communale pour l'extension du réseau électrique Impasse du Petit Anjou pour un montant de 2 590,00 €,

Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

#### **8 – Association Bécon Echanges Amitié – Subvention exceptionnelle**

Madame Le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association « Bécon Echanges Amitiés ».

En effet, l'association béconnaise a payé les frais d'encadrement du tableau aquarelle offert par la commune lors du séjour à Varennes (Québec) qui a officialisé le jumelage entre les deux communes.

Il convient de rembourser l'association « Bécon Echanges Amitiés » des frais qui s'élèvent 195 € en lui versant une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 195 € à l'association « Bécon Echanges Amitiés »,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

Les crédits nécessaires seront pris à l'article 65748 du budget 2022.

#### **9 – Budget Commune – Admission en non-valeur**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BAREL, Trésorier de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541- Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Suite à un jugement de rétablissement personnel entraînant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs du Tribunal Judiciaire d'Angers, il convient d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 2 432,47 € concernant les années 2011 à 2020.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6542-Créances éteintes du budget principal 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables – créances éteintes pour les années 2011 à 2020 pour un montant total de 2 432,47 €,

D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette affaire.

#### **10 – Budget Commune – Décision modificative**

Madame Le Maire explique qu'afin de prendre en compte l'admission en non-valeur précédemment votée, il convient d'ajuster les crédits du budget principal comme suit :

##### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

Article 6542 – Créances éteintes + 2 500,00 €

##### **Recettes**

Article 75888– Produits divers + 2 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la décision modificative N°4 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

#### **11 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2021**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

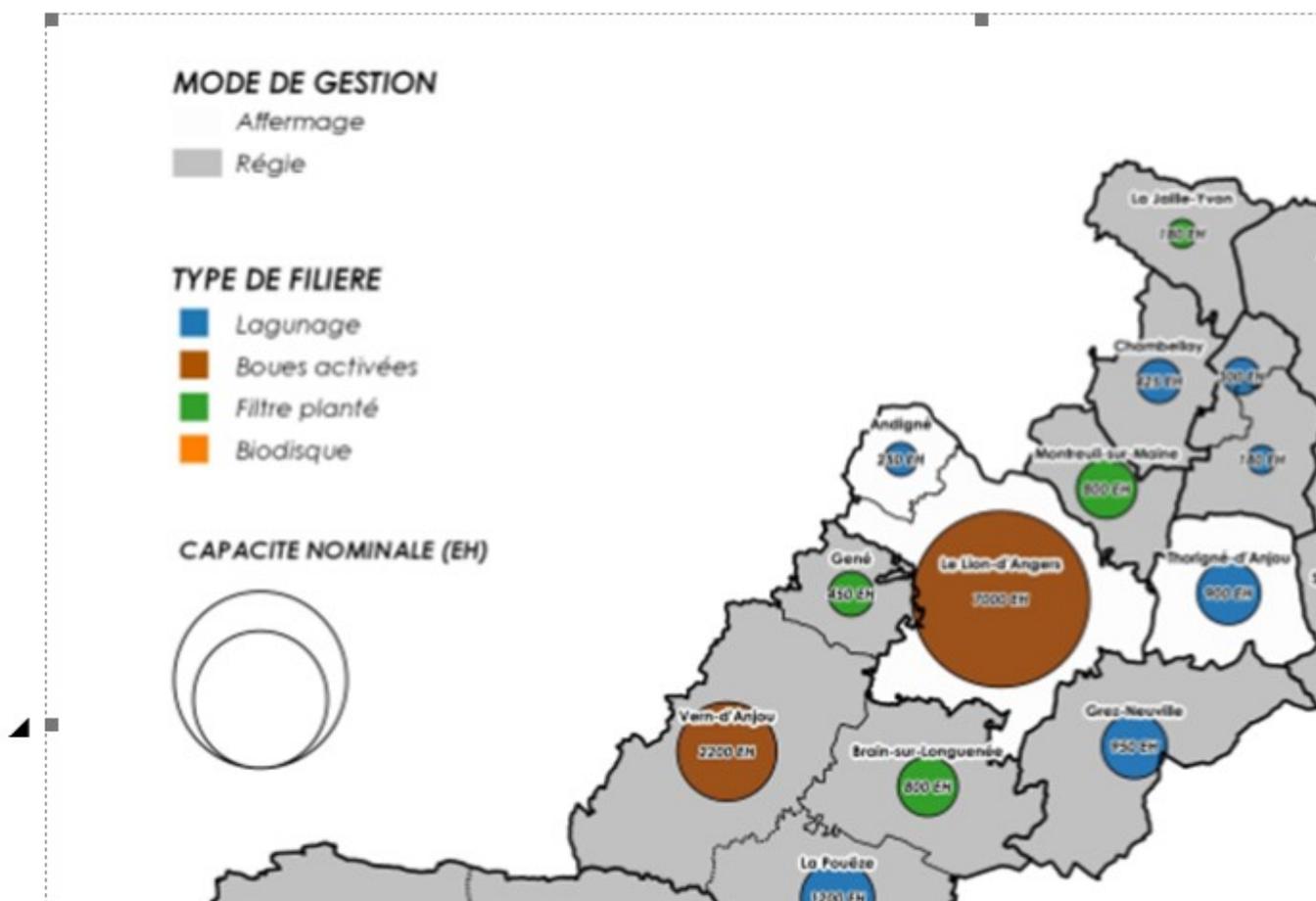
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Rapport sur l'assainissement collectif en régie :**

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeu
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	—
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	74
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,5
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	10
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions	70

## Type et taille de traitement – Mode de gestion :



Le document a été transmis aux élus par mail.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

### 12 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Année 2021

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

# ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne résidant dans une commune, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9 communes de la Communauté de Communes.

Depuis 2007, la Communauté de Communes fait un suivi sur le nombre de contrôles effectués par commune « neuf » :

TYPE DE CONTRÔLE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conception	99	81	114	86	136	89	83
Contre-étude de conception	2	6	7	5	4	10	-
Réalisation	86	77	72	85	99	110	68
Contre-visite	6	2	6	8	8	5	2
Périodique	-	-	-	-	-	2	30

## MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les dépenses obligatoires du service, c'est-à-dire : contrôle de la conception, contrôle du bon fonctionnement des installations ainsi que des cessions immobilières. Les tarifs appliqués sur l'année 2021 sont les suivants :

**CCVHA**

Type de contrôle	
Contrôle de conception	
Contrôle de contre-étude	

# BILAN FINANCIER

Pour le fonctionnement du service en 2021 :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	DEPENSES

Le document a été transmis aux élus par mail.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

## **13 – Travaux**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Voirie rurale : curage fossé au lieu-dit « La Chasnière » – Entreprise L'AVIRENNE – 863,00 € HT – 1 035,60 € TTC. c/615231.
- Salle culturelle : remplacement de l'équipement de contrôle et de signalisation du système de sécurité incendie – Entreprise VINCI Facilities – 4 798,00 € HT – 5 757,60 € TTC. c/21318.
- Salle Belle Roche : fourniture et pose d'une serrure de porte – Entreprise CAMUT PERROT – 388,00 € HT – 465,60 € TTC. c/21318.

## **14 – Achats**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS – INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Etoile de Noël sapin Place de l'église	DECOLUM	157,50 €	189,00 €	c/2188
Service technique	Achats divers : supports vélos, poubelles, penderie mobile + cintres, bancs vestiaires SS1	MANUTAN	1 425,85 €	1 711,02 €	c/2188

Eglise	Remplacement extincteurs	APS	288,00 €	345,60 €	c/21568
Salle culturelle	Remplacement extincteurs	APS	133,60 €	160,32 €	c/21568
Restauration scolaire,	Combiné coupe-légumes	BENARD	3 332,00 €	3 998,40 €	c/2188
Restauration scolaire	Chariot de servie inox 3 plateaux et étagères murales 4 barres	HONORANCE	765,00 €	918,00 €	c/2188

### **15 – Affaires générales et informations diverses**

- Illuminations de Noël : il a été décidé d'adapter les illuminations de fin d'année sur la commune au contexte de sobriété énergétique en réduisant la période d'éclairage de 6 semaines habituellement à trois semaines cette année, soit du 15 décembre 2022 au 3 janvier 2023.
- Personnel communal : Monsieur Gilles CLAUDE, Adjoint technique, va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une offre d'emploi a été diffusée pour son remplacement. Les missions principales de son poste sont : Entretien de la voirie communale, élagage des haies, entretien des chemins et sentiers pédestres, conduite d'engins. Après examen des candidatures et réception des 2 candidats sélectionnés, Monsieur Jérôme LAMBERT, domicilié sur la commune de Bécon les Granits a été retenu.
- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Mobilité : Suite à la Commission « Mobilité » du 8 septembre 2022, le service Environnement de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a sollicité l'avis des communes sur le Schéma cyclable intercommunal actualisé. La commune de Bécon les Granits a validé le schéma cyclable intercommunal proposé avec en priorité sur le lot 1, les deux liaisons pour Bécon les Granits : Bécon les Granits – Le Louroux Béconnais et Saint Augustin des Bois – Bécon les Granits, ainsi que les modalités de financement EPCI/Commune (49 % du montant HT des dépenses de maîtrise d'œuvre et travaux à charge des communes après déduction des financements extérieurs perçus).

### **16 - Rapports des commissions**

- Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)
  - Le compte-rendu de la commission du 20 septembre 2022 est joint au présent procès-verbal.
  - Salle culturelle : suite au plan d'urgence du SIEMML afin de soutenir les collectivités dans le contexte de crise énergétique, une aide peut être accordée pour les systèmes de régulation de chauffage et de ventilation. L'étude du SIEMML sur la salle culturelle préconisait ces travaux. Un chiffrage est en cours auprès de sociétés spécialisées.
  - Rénovation de l'ancienne poste en Maison des associations : l'étude réalisée par le CAUE sera présentée aux élus en novembre.
  - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux : une étude d'opportunité réalisée par le SIEMML a permis d'identifier trois bâtiments sur lesquels des panneaux photovoltaïques pourraient être installés. En raison de l'évolution des prix de l'énergie, cette solution de production d'énergie est proposée sur trois bâtiments communaux : salle de boule de fort, bibliothèque et accueil périscolaire ainsi que sur le projet de vestiaires de football. Une consultation de sociétés spécialisées dans ces équipements va être lancée.
- Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)
  - Projet d'aménagement aire de jeux lotissements du Grand Rifouet et Pont Besnard : l'analyse des propositions reçues est en cours. Les projets ont été présélectionnés par la commission. Ils seront soumis à l'avis des habitants.
  - Semaine bleue : le programme des animations organisées sur la semaine est présenté : repas des aînés, randonnée avec les Randonipèdes et les enfants de l'école Léonard de Vinci, présentation des démarches de France Services et des dispositifs à destination des seniors par l'animateur social du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au club des Joyeux Lurons, exposition de photos

d'Alain Pellerin réalisée avec l'animatrice de l'EPHAD et les résidents de l'EPHAD itinérante sur différents lieux de la commune, activités communes entre les résidents de l'EPHAD et les enfants de l'accueil de loisirs, actions de communication et de prévention de plusieurs professionnels de santé à destination des aînés. Le bilan de la semaine est mitigé sur certains temps forts qui demandent beaucoup de logistique : à revoir pour l'an prochain.

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
  - Le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2022 de programmation du planning des salles et du calendrier des manifestations avec les associations est présenté : 12 associations présentes. Un bilan des actions 2022 et des projets 2023 de la commune auprès des associations est présenté. Il est rappelé que la solidarité entre les associations est très importante mais aussi avec la commune pour garantir un bon fonctionnement des activités. Un retour sur le forum des associations du 11 juin 2022 est effectué. Les associations sont satisfaites dans l'ensemble de cette journée. A réitérer.
  
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
  - Le diaporama des lauréats du concours photos de cet été est diffusé au Conseil Municipal.
  - Verger des pommiers anciens : en raison du projet d'aménagement de la zone UB derrière le pôle santé, le verger sera détruit. Il est proposé en collaboration avec l'association des jardiniers du Louroux de les greffer afin de les replanter à d'autres endroits sur la commune.
  - Cérémonie du 11 Novembre : une exposition sur la guerre 14-18 intitulée « La Grande Guerre » sera installée à l'extension de la salle culturelle du 10 au 13 novembre 2022 ouverte à tous.
  
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
  - Le compte-rendu de la commission du 28 septembre 2022 est joint au présent procès-verbal.
  - Lotissement de Brisâtre : les travaux avancent comme prévu au planning.
  - Enfouissement des réseaux rue des Carrières et avenue des Granitiers : les travaux arrivent à terme.
  - Centre de plongée : le mur de la carrière le long de la rue Roche Bleue a été refait à neuf. Les travaux de mise aux normes du système d'assainissement non collectif sont prévus en novembre.
  - Voirie urbaine : un recensement des marquages au sol à reprendre va être établi.
  - COPIL adressage : lors de la 3<sup>ème</sup> réunion, Alexandre ZAMORA, charge de mission à la CCVHA, a présenté la liste et la cartographie de l'ensemble des adresses de la commune après un travail de terrain. Les adresses non normées de la campagne ont fait l'objet de propositions de numéro et de nom à ajouter aux adresses existantes et qui seront soumis à validation du COPIL et ensuite à délibération du Conseil Municipal.
  - Radar pédagogique : plutôt que de déplacer le radar situé rue de Cholet, la commission propose d'en acheter un second pour le mettre à l'entrée de la commune, côté rue de Segré.

Fin de la séance à 22 h 45.